



Doc. 4

16 mai 1952

Suite donnée à la Résolution 14 (2e Session, 1950) et à la Résolution 4 (3e Session, 1951) de l'Assemblée et sur la Conférence de la Commission de l'Europe centrale et orientale du Mouvement Européen, tenue à Londres du 21 au 24 janvier 1952

Communication

Relations avec les pays européens non membres

1.

1. Comme les Représentants s'en souviendront, l'Assemblée a défini le mandat de la commission spéciale dans deux Résolutions : la Résolution 14 (1950), adoptée le 28 août 1950, et la Résolution 4 (1951), adoptée à l'unanimité le 15 mai 1951. Ces Résolutions étaient ainsi libellées :

Résolution 14 (2e Session, 1950) :

« L'Assemblée,

Reconnaissant que certaines nations qui se trouvent dans l'impossibilité de participer aux travaux du Conseil de l'Europe, forment néanmoins partie intégrante de l'Europe,

Décide de charger la Commission Permanente de constituer une commission spéciale qui aura à veiller à ce que les intérêts de ces nations soient pris en considération dans toute proposition que pourraient formuler l'Assemblée ou ses commissions,

Cette commission pourra demander l'avis d'experts appartenant à ces nations; elle sera tenue informée des travaux des autres commissions de l'Assemblée et sera autorisée à leur présenter ses observations pour l'accomplissement de sa tâche telle qu'elle est définie ci-dessus. »

Resolution 4 (3e Session, 1951) :

« L'Assemblée prend la Résolution :

1. Que la commission spéciale prenne contact avec les institutions compétentes et les organisations qualifiées qui étudient les problèmes intérieurs des États détachés du monde occidental, afin que soient acceptées et utilisées dans les travaux du Conseil de l'Europe leurs connaissances, expériences, documentations et suggestions;
2. Que le Secrétariat Général procède à une étude relative aux organisations et institutions culturelles et scientifiques qui existent au sein des différents groupements nationaux de réfugiés;
3. Que soit élaboré, en liaison avec la commission des Questions culturelles et scientifiques, un programme destiné à préserver et encourager la libre activité culturelle et scientifique des réfugiés;
4. Que des références appropriées soient insérées dans les Recommandations et Résolutions de l'Assemblée. »



2. En application de la Résolution 4, votre commission a pris les mesures suivantes
 - 2.1. Une liste des organisations existant parmi les réfugiés a été établie par le Secrétariat Général (Doc. AS (3) 61, Annexe et addenda à l'Annexe).
 - 2.2. Sur la proposition de la commission, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la Recommandation 17 le 8 décembre 1951.
3. Le Comité des Ministres a examiné cette Recommandation 17 (1951) lors de sa dixième Session, tenue à Paris les 19 et 20 mars 1952, et a adopté la Résolution suivante « Le Comité des Ministres, Vu la Recommandation adoptée par l'Assemblée Consultative le 8 décembre 1951, tendant à la création d'un fonds européen pour les exilés, Invite les gouvernements des Membres à informer le Secrétaire Général, avant le 15 mai 1952, des mesures prises par eux en vue de porter assistance aux jeunes réfugiés des pays de l'Europe dans la poursuite de leurs études, et des dispositions complémentaires qu'ils comptent prendre dans le même dessein. » Votre commission ne pourra donner son avis motivé sur la position adoptée par le Comité des Ministres, que lorsqu'elle connaîtra les décisions qui seront prises ultérieurement par les Ministres, à la lumière des renseignements demandés dans la Résolution précitée. Votre commission se réserve toutefois le droit de présenter une nouvelle Recommandation à ce sujet au cours de la seconde partie de la quatrième Session ordinaire, si l'attitude prise par le Comité des Ministres lui semble ne pas répondre de façon satisfaisante aux désirs de l'Assemblée.
4. Les dispositions du troisième paragraphe de la Résolution 14 (1950) et du premier paragraphe de la Résolution 4 (1951), ont expressément donné pour mandat à la commission spéciale de prendre contact avec des personnalités exilées. Une première mesure en ce sens a été prise à la dernière réunion de la commission, qui s'est tenue à Bonn les 28 et 29 avril 1952, au cours de laquelle certaines personnalités appartenant à des pays européens non membres ont été entendues à titre privé par la commission. Des contacts de ce genre seront maintenus et développés, afin que la commission spéciale dispose de renseignements sur les questions particulières relevant de sa compétence. Dans cet ordre d'idées, le Secrétariat Général a établi, à titre d'information, une liste provisoire des organisations politiques existant parmi les réfugiés. De nouvelles éditions en seront publiées périodiquement à mesure que le Secrétariat recevra des informations complémentaires.
5. Plusieurs Représentants à l'Assemblée Consultative, parmi lesquels figuraient des membres de la commission spéciale, ont assisté, à titre personnel, à la Conférence de la Commission de l'Europe centrale et orientale du Mouvement Européen qui s'est tenue à Londres du 21 au 24 janvier 1952, et au cours de laquelle le Président de la commission spéciale, le major Tufton Beamish, a pris la parole. Cette Conférence a eu une grande portée politique et la seconde partie de ce document contient un rapport à ce sujet, établi d'après un mémoire rédigé par M. Pezet. On se plaît à constater l'accueil chaleureux qu'a réservé la Conférence aux efforts réalisés par la commission spéciale pour maintenir et développer les institutions culturelles existant parmi les exilés, grâce à l'institution du fonds culturel envisagé dans la Recommandation 17 (voir paragraphe 4 de la Résolution culturelle adoptée par la Conférence, page 18).

Annexe ANNEXE

CONFÉRENCE DE LA COMMISSION DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE DU MOUVEMENT EUROPÉEN

PREMIÈRE PARTIE - Commentaires généraux sur la Conférence

La Conférence de la Commission de l'Europe centrale et orientale du Mouvement Européen s'est tenue à Londres du 21 au 24 janvier 1952. 126 délégués et observateurs représentant de nombreux courants d'opinion en Europe centrale et orientale y assistaient. Les noms de ces délégués figurent à la troisième partie de la présente annexe. Le succès rencontré par la Conférence est essentiellement dû à la bonne volonté de ses hôtes britanniques, à la compétence des organisateurs de la Conférence, et à l'accueil officiel que lui a réservé M. Macmillan au nom du gouvernement britannique.

La Conférence a été un symbole de l'unité de l'Europe entière, unité qui demeure une réalité spirituelle en dépit de la division actuelle de notre continent. Dans son discours de bienvenue, M. Macmillan a déclaré : « Dans un acte de foi, vous êtes réunis à cette Conférence pour démontrer à la face du monde que l'Europe constitue un tout et ne saurait être éternellement démembrée ou divisée. » La Résolution adoptée à l'unanimité lors du meeting monstre de l'Albert Hall qui termina la Conférence est ainsi libellée : « Un règlement durable avec l'Union Soviétique ne pourra être obtenu que lorsque les pays d'Europe centrale et orientale auront recouvré leur indépendance nationale, assortie de la liberté individuelle, et lorsque, assurés de leur indépendance, ils pourront rejoindre les autres membres de la famille européenne. »

Cette déclaration politique fondamentale ayant été faite, la Conférence eut à examiner si les mots « Après la libération » n'impliquaient pas que toute action, antérieurement à cette libération, serait vaine. Dans un éditorial publié le jour de l'ouverture de la Conférence, le Times écrivait : « La difficulté réside dans le fait que la fin de la domination russe est un concept trop vague pour qu'il soit possible de fonder des plans sur cette base, même à titre d'essai. » La Conférence a perçu cette difficulté; elle a reconnu que l'on ne pouvait déterminer avec certitude l'heure à laquelle la situation serait modifiée, ni la façon dont cette transformation s'effectuerait. Placée devant cette incertitude fondamentale, la Conférence prit deux initiatives : tout d'abord, elle déclara sans équivoque qu'elle rejetait entièrement toute idée « d'une guerre de libération » ou d'un encouragement à la rébellion; ensuite, ce point bien précisé, elle se refusa à considérer son rôle comme purement négatif et à dire simplement aux peuples d'Europe orientale : « Nous ne vous oublions pas. » Au contraire, elle examina des plans concrets en vue :

1. de maintenir la vie culturelle parmi les exilés, en collaboration avec le Conseil de l'Europe;
2. d'instaurer des relations sociales, culturelles et économiques plus étroites entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale;
3. d'atténuer les divergences existant entre les nations d'Europe orientale elles-mêmes, afin de faciliter leur éventuelle « participation, le moment venu, à toutes les organisations européennes antérieurement créées. »

La première de ces questions est étroitement liée au sort de la Recommandation 17, soumise à l'examen du Comité des Ministres, à laquelle il a été fait allusion au paragraphe 2 de la présente communication. La Conférence a décidé de nommer un comité d'exilés pour l'action culturelle; et il semble que l'exécutif de ce comité constituerait une source de renseignements très utile pour le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, lorsque celui-ci évaluera, à l'intention du Comité des Ministres, le montant de l'aide financière nécessaire à la création d'un fonds central qui contribuerait à maintenir d'une manière efficace la vie culturelle parmi les exilés.

Le second point soulève des questions d'ordre politique particulièrement délicates, mais, comme le montrent les résolutions adoptées, la Conférence a pris certaines initiatives susceptibles de contribuer à la solution de ces problèmes.

Le troisième point a donné lieu, lors de la Conférence, à une vive controverse sur le point de savoir si la Pologne accepterait le recours à l'arbitrage en ce qui concerne ses frontières. Les représentants occidentaux ont ainsi pu se rendre compte que certaines divergences de vues n'avaient rien perdu de leur âpreté, et se faire une idée des difficultés auxquelles se heurteront tous les plans visant à unir l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

DEUXIÈME PARTIE - Texte des Résolutions adoptées par la Conférence¹

Préambule des Résolutions

La coupure actuelle de l'Europe est inadmissible sur le plan moral comme sur les plans politique et économique. La Conférence est convaincue que cette situation ne doit pas et ne peut pas se maintenir. L'Europe est appelée à trouver son unité dans le respect de la dignité humaine, dans la liberté des peuples, et dans la paix.

Un immense effort d'imagination et de volonté créatrice sera nécessaire alors pour surmonter la misère et le chaos qu'aura laissés la domination soviétique dans l'Est de l'Europe. Il appartiendra aux gouvernements librement élus des pays libérés de prendre les mesures que la situation demandera du point de vue national. La Conférence désire, dès maintenant, étudier à l'avance les grandes lignes des questions qui se poseront dans le cadre national ainsi que dans le cadre européen. C'est dans cet esprit que les résolutions suivantes ont été adoptées.

Déclaration politique pour la Conférence sur les problèmes de l'Europe centrale et orientale

Les représentants de l'Europe occidentale, centrale et orientale, réunis à cette Conférence, et affirmant leur solidarité, déclarent :

1. La victoire alliée a apporté la délivrance aux peuples de l'Europe occidentale. Pour les peuples de l'Europe centrale et orientale, elle n'a signifié qu'un changement d'opresseur. Les armées russes ne sont pas venues pour libérer, mais pour asservir.
2. Depuis des années, toute liberté individuelle et nationale a été étouffée chez ces peuples. Leurs valeurs spirituelles et morales sont bafouées, leur religion est persécutée, les paysans et ouvriers sont exploités sans merci, des centaines de milliers de citoyens, hommes et femmes, sont emprisonnés sans véritable jugement, déportés et massacrés.
3. L'Occident n'a aucune intention agressive. Les peuples de l'Europe veulent la liberté et une paix véritable. Sur cette base et dans cet esprit nous espérons qu'un désarmement général pourra être obtenu. Mais nous tenons à exprimer ici notre conviction inébranlable que la paix véritable est incompatible avec la division présente de l'Europe. L'Europe ne peut rester mi-libre, mi-esclave. Parler de paix durable alors que 100 millions d'Européens gémissent sous le joug est une dérision. Un accord durable avec l'Union Soviétique ne pourra être atteint que lorsque l'indépendance nationale et la liberté individuelle auront été établies dans les pays de l'Europe centrale et orientale, et lorsque, leur indépendance une fois assurée, ils pourront s'unir avec les autres membres de la famille européenne.
4. La sécurité est dans l'unité. Lorsque les pays et les peuples opprimés seront libres, leur devoir sera de resserrer leurs liens entre eux dans le cadre plus large de l'Europe unie que nous nous sommes engagés à fonder. Leur intégration dans cette Europe unie trouvera son expression par leur participation à toutes les institutions européennes qui auront été précédemment créées.
5. Les pays de l'Europe centrale et orientale pourront ainsi, par leur collaboration entre eux et leur participation aux institutions européennes, assurer leur développement économique, l'exercice de la liberté et de la justice sociale, ainsi que la défense commune.

Commission Culturelle : Résolution finale

Considérant :

que l'Europe ne peut être entièrement libre qu'en étant tout entière unie;

que cette unité suppose l'union des efforts de tous les Européens;

et qu'ils doivent donc, dès à présent, se considérer comme une communauté de peuples,

la Conférence propose les mesures suivantes ;

1. Ces Résolutions ne correspondent pas nécessairement aux vues de la commission spéciale, et sont uniquement communiquées aux Représentants à titre d'information.

Unité

1. La Commission des pays de l'Est désignera un Comité d'action culturelle des exilés qui comprendra des représentants des émigrés de tous les pays d'Europe centrale et orientale. Ce Comité d'action culturelle nommera un Exécutif (dont un Président et un Secrétaire Général des pays de l'Est, et deux Vice-Présidents des pays de l'Ouest) qui le représenteront pour toutes les démarches à faire auprès de tous organismes publics et privés. Il veillera notamment à ce qu'aucune mesure concernant les pays de l'Est ne soit prise sans consultation des Européens exilés. Le Comité d'action se réunira en séance plénière au moins deux fois par an.
2. Les émigrés de l'Europe centrale et orientale doivent unir leurs efforts pour créer en commun, et avec l'aide financière de l'Ouest, un Institut de Recherches et d'Information. Cet Institut, sous l'impulsion et le contrôle du Comité d'action culturelle des exilés, aura pour tâches :
 - a. d'organiser des recherches sur les problèmes de l'Europe centrale et orientale;
 - b. d'informer l'opinion dans les pays de l'Ouest;
 - c. de préparer la future action culturelle dans les pays de l'Est quand ils auront recouvré leur liberté.
3. Toute action culturelle, dans l'exil comme après la libération, doit s'inspirer de l'idée que l'Europe forme une communauté de civilisation et que la base essentielle de son union réside dans sa culture. Cet esprit d'unité de l'Europe doit notamment s'exprimer dans toutes les émissions radiophoniques destinées aux pays de l'Est. Ces émissions devront dès à présent préparer les pays de l'Est à leur entrée future dans une Europe unie. A cet effet, elles devront être alimentées par le Comité d'action culturelle des exilés, travaillant en liaison avec le Centre Européen de la Culture à Genève.
4. Pour assurer les crédits indispensables à l'union des efforts culturels, la Conférence émet le voeu que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et leurs gouvernements adoptent les Recommandations votées à l'unanimité le 8 décembre 1951 par l'Assemblée de Strasbourg, sur la création d'un fonds européen pour les exilés.

Aide aux pays opprimés

1. C'est dans leur culture que les pays de l'Est puisent leur force principale de résistance à l'oppression. Il est indispensable de les aider à garder conscience de leur patrimoine culturel contre la pseudo-culture imposée par le communisme.
2. Il est donc essentiel que les émissions radiophoniques destinées aux pays de l'Est ne soient pas limitées à la polémique politique, mais contribuent au maintien d'une culture vivante. La Conférence demande en conséquence :
 - a. que des émissions régulières sur les humanités et sur le développement des sciences permettent aux pays opprimés, en attendant leur libération, de sauver leur culture nationale et de maintenir leur union spirituelle avec l'Occident;
 - b. que ce travail soit fait en collaboration constante avec le Comité d'action culturelle des exilés.
3. Il faut également que les diverses émigrations nationales soient mises en état dès à présent de réunir et d'imprimer les livres qui seront nécessaires après la libération.
4. Pour encourager tous les peuples opprimés dans leur résistance, il est enfin indispensable que les intellectuels européens protestent en commun contre toute atteinte à la liberté de culte, de conscience et de pensée, d'où qu'elle vienne.

Aide aux exilés

1. Pour que l'Europe puisse se préparer à son unité politique, il est indispensable que les exilés soient dès maintenant admis à toutes ses activités sur un pied d'égalité avec les nationaux de chaque pays européen libre. A cet égard, la Conférence cite en exemple la loi votée par le parlement allemand le 25 avril 1951 et donnant à tous les exilés les mêmes droits qu'aux nationaux. Elle émet le voeu que cette législation soit suivie par tous les gouvernements européens. Pour que les exilés participent à la vie de l'Europe libre comme membres de la famille européenne, la Conférence recommande en particulier les mesures suivantes, à financer par un fonds européen commun ainsi que par les divers budgets nationaux de l'Occident.

Doc. 4 Communication

2. Création de nouvelles bourses d'études pour des jeunes gens exilés, dans les écoles secondaires et les universités, ainsi que dans des institutions post-scolaires comme le Collège d'Europe à Bruges.
3. Aide financière aux institutions culturelles existantes fondées par des exilés, en particulier :
 - a. aide aux établissements scolaires d'exilés;
 - b. soutien des chaires, lectorats et instituts de langue et de culture des nationalités opprimées;
 - c. aide aux institutions scientifiques existantes (ex. : Bibliothèque Polonaise de Paris; Fondation Royale Roumaine de Paris).
4. Ouverture de crédits pour la création d'institutions nouvelles, et notamment :
 - a. fondation, dans les universités occidentales, de chaires nouvelles, où soient enseignées par des exilés, la langue, l'histoire et la culture des pays opprimés;
 - b. fondation d'une association scientifique unique pour chaque émigration, qui puisse à la fois servir de centre de regroupement et de foyer d'édition (à l'exemple de la Société Polonaise des Sciences créée à Londres et qui groupe l'élite scientifique de toute l'émigration intéressée).
5. Soutien de l'édition dans les langues des pays opprimés et notamment
 - a. subventions à des maisons d'édition occidentales (ex. : Cambridge University Press et Presses Universitaires de France) pour la publication d'ouvrages concernant les cultures opprimées;
 - b. crédits à des institutions d'exilés pour la publication d'ouvrages scientifiques et scolaires (ex. : Fondation Royale Roumaine et Bibliothèque Polonaise, à Paris);
 - c. aide à la presse exilée, journaux et revues, notamment à ceux qui se sont donné pour tâche le maintien de la culture et des traditions nationales.
6. Aide aux intellectuels exilés. A cet égard, la Conférence cite en exemple :
 - 6.1. l'effort fait par la Suède qui a créé pour les intellectuels exilés de nombreux postes salariés d'assistants dans les universités, et qui leur permet même d'exercer la médecine après une seule année d'étude supplémentaire suédoise
 - 6.2. l'effort de la France, où le Centre National de la Recherche Scientifique a attribué des bourses de recherches à de nombreux exilés ;
 - 6.3. le geste fait par le Comité national américain pour une Europe libre en créant un Centre d'Études pour l'Europe centrale à New York et un Collège de l'Europe Libre à Strasbourg.

La Conférence émet le voeu que des initiatives analogues soient prises par tous les gouvernements occidentaux, et en particulier elle suggère :

- a. la création dans les universités occidentales de lectorats et de centres d'études (comme en France) consacrés aux cultures opprimées ;
- b. le soutien pécuniaire de tous les professeurs et savants exilés qui ont contribué au développement de la culture occidentale;
- c. la subvention de tournées de conférences d'intellectuels exilés chargés de développer parmi leurs compatriotes l'éducation des adultes;
- d. l'admission d'anciens fonctionnaires exilés dans les institutions internationales et dans les organismes nationaux tels que offices de documentation, agences de presse, etc.;
- e. l'aide aux associations d'écrivains et d'artistes exilés ainsi que des commandes faites aux écrivains et artistes exilés, par des organisations publiques et privées de l'Occident.

Enfin, pour une étude plus approfondie des moyens pratiques d'aide aux intellectuels exilés, la Conférence émet le voeu que le Centre Européen de la Culture à Genève, en collaboration étroite avec le Comité d'action culturelle des émigrés qui doit être créé, prépare et convoque, dès ce printemps, à Paris, une réunion d'intellectuels exilés de tous les pays opprimés d'Europe.

Commission de la Jeunesse. Résolution finale.

Appel et Résolution de la Commission de la Jeunesse

Nous autres, jeunes exilés de l'Europe centrale et orientale, nous engageant à vivre et à travailler pour la liberté de nos pays en esclavage, dans le cadre d'une Europe unie qui peut seule garantir les droits individuels, la dignité humaine et la sécurité sociale pour notre malheureuse génération, vous adressons, frères et sœurs, ce message d'espoir et d'encouragement.

Voici notre message

Jeunes martyrs des prisons et des camps de concentration, soyez sûrs que vos souffrances sont inscrites en lettres d'or dans l'histoire de la lutte de l'humanité pour un monde meilleur.

Jeunes paysans qui vivez ..asservis . sur les fermes collectivistes, privés des fruits de votre travail, rappelez-vous que quand vous retrouverez votre héritage de liberté, les terres seront vôtres à nouveau.

Jeunes travailleurs, exploités sans pitié par un État totalitaire tout-puissant pour l'avantage de vos oppresseurs, n'oubliez jamais que dans une démocratie libre, vous pourrez travailler à votre propre bien-être et à celui de votre pays.

Jeunes étudiants et intellectuels, sujets à présent à des méthodes d'endoctrinement étrangères et hostiles, ne perdez jamais votre foi dans la culture et les traditions de l'Europe qui, seules, peuvent vous offrir une véritable liberté de pensée.

Jeunes soldats, appelés à servir une cause que vous abhorrez, nous savons de quel côté vous êtes.

Jeunes chrétiens, rappelez-vous que vous vivez sous un régime athée et matérialiste; vous savez ce que cela signifie, particulièrement dans le domaine de l'éducation.

Voilà ce que nous avons à vous dire, à vous qui portez le fardeau le plus lourd, héroïque et tragique, du combat pour sauver l'âme des jeunes gens d'Europe. A notre époque, ce combat décidera de tout.

Notre message, cependant, ne serait pas complet si nous négligions l'occasion qui nous est offerte par cette Conférence, harmonieusement organisée par les chefs politiques de l'Est opprimé et de l'Ouest libre de l'Europe, de déclarer que :

Maintenant encore, après une pression terrible et continue, la jeunesse de nos pays en esclavage reste loyale et droite. Malheureusement, le temps travaille pour nos ennemis. L'ancienne génération, plus riche en expérience, va passer; est-ce que la génération présente s'inquiète suffisamment de savoir qui et quoi va les remplacer?

Préambule à la Résolution

C'est à nous, qui vivons en liberté, à porter dès maintenant le lourd fardeau et à saisir l'occasion de parler pour la génération malheureuse et sacrifiée que nous représentons dans le monde libre. Par nous-mêmes, sans autorité, nous élevons la voix, dans l'espoir que cette réunion de chefs éminents de l'Europe nous aidera à jouer notre rôle dans l'organisation de l'Europe future, libre, indépendante et unie.

Résolution

En gardant ces considérations à l'esprit, nous faisons appel aux délégués assemblés ici pour qu'ils sanctionnent et appuient notre urgente demande au Comité de l'Europe orientale du Mouvement Européen, qu'un Comité Permanent de la Jeunesse, composé de la jeunesse exilée de l'Europe centrale et orientale, soit établi avec la participation de la jeunesse de l'Ouest, de façon à réaliser les buts suivants :

1. Être les porte-parole des aspirations de la jeune génération d'exilés;
2. Garder contact avec la jeunesse dans la moitié perdue de l'Europe;
3. Travailler à l'établissement de l'unité européenne, en coopération avec les organisations semblables d'Europe et du monde libre;
4. Déjouer les tentatives communistes tendant à corrompre l'esprit des jeunes gens du monde libre.

Commission économique. Résolution finale

7. L'organisation générale de l'économie des Pays du Centre et de l'Est européens, aujourd'hui caractérisée par une exploitation systématique destinée avant tout à satisfaire les besoins militaires de l'U. R. S. S., devra être équilibrée et humanisée.

8. Dans l'agriculture, le paysan, dépossédé de sa terre, devra en redevenir le maître. Dans l'industrie et le commerce, notamment les petites entreprises, il faut rétablir le principe de la propriété privée et l'initiative individuelle, que le communisme a entièrement détruit; mais dans certaines industries essentielles, il sera sans doute nécessaire de maintenir la propriété publique et d'établir en même temps une planification démocratique des investissements.

9. Après de longues années de privation, dues au mépris délibéré manifesté par les dirigeants communistes, une priorité imperative devra être accordée à la satisfaction des besoins essentiels de la population, notamment en matière d'alimentation, de logement et d'habillement. Pour ce faire, le développement de toutes les ressources naturelles des divers pays, de leur agriculture et de leurs industries légères devra être poussé avec le maximum d'énergie. Ce développement impliquera l'appui de l'industrie lourde et des transports, actuellement au service de la Russie Soviétique. Loin d'être envisagée comme inquiétante par les autres, pays, cette expansion industrielle doit être considérée comme favorable à l'ensemble de la collectivité européenne.

10. Cette lutte pour le bien-être, aucun des États de l'Est de l'Europe ne peut, livré à ses seules forces, l'engager et la mener à bien. Aucune barrière artificielle ne doit entraver le développement des ressources nationales et la satisfaction des besoins.

11. La Conférence espère que l'intégration de l'Europe occidentale, comportant un marché commun et des institutions supranationales appropriées, aura été poussée assez loin lors de la libération des pays de l'Est pour que ceux-ci puissent y entrer sans délai. Si tel n'était pas le cas, un grand marché commun à ces pays devrait être institué en tout état de cause, étant bien entendu que la création d'un marché commun à l'ensemble de l'Europe reste un objectif permanent.

12. Là où les institutions et les autorités économiques supranationales existeront déjà, elles devront être ouvertes aux pays libérés qui seront invités à y participer. Ce sera notamment le cas pour la Communauté du Charbon et de l'Acier. Là où elles feront défaut, une organisation nouvelle devra être établie. La création immédiate d'une monnaie commune à l'ensemble de l'Europe libérée de la domination communiste constituerait, à cet égard, un instrument particulièrement puissant de prospérité et d'unification; cette création serait assortie de l'institution d'une banque fédérale de réserve. La Conférence tient à souligner que cette unification économique ne doit et ne peut nuire en rien aux diversités qui constituent la richesse et l'originalité de l'Europe.

13. La réalisation de l'ensemble de ce programme ne pourra être laissée à la charge des seuls pays libérés. Un acte de solidarité de l'ensemble du monde occidental, mais particulièrement de l'Europe de l'Ouest, s'impose. Celle-ci, après avoir reçu, devra, à son tour, donner. Ce nouvel acte de solidarité européenne pourra être financé à la fois par un accroissement de la productivité dans les pays de l'Ouest et par des économies sur les dépenses d'armement qui, aujourd'hui indispensables, devront être massivement réduites dès que la paix sera consolidée.

14. Rien ne peut être obtenu de la servitude, et les peuples aujourd'hui opprimés ne connaîtront la prospérité que lorsqu'ils seront libres et que leur liberté aura trouvé sa garantie dans leur union indissoluble entre eux et avec les autres pays de l'Europe.

Résolution supplémentaire

Si le Bureau de la Commission de l'Europe centrale et orientale ne s'engage pas à organiser un mouvement destiné à combattre la propagande de la Conférence extraordinaire de Moscou, la Conférence recommande qu'une Commission spéciale soit créée. Cette Commission serait chargée d'étudier les mesures à prendre pour la mise en application des résolutions adoptées, et de lutter contre la propagande soviétique, notamment contre celle qui proviendrait de la Conférence de Moscou prévue pour le mois d'avril.

Commission de l'Agriculture. Résolution finale.

15. Les représentants de l'Europe occidentale, centrale et orientale, assemblés à cette Conférence, prennent note que l'Europe centrale et orientale est de façon prédominante une contrée agricole, que les paysans forment le noyau de la résistance contre le système communiste, que le futur de l'agriculture de l'Europe centrale et orientale et de sa paysannerie est de la plus grande importance. Les terres ont toujours été, et sont encore, pour les paysans de l'Europe centrale et orientale, non seulement un moyen d'existence, mais aussi un moyen de liberté et d'indépendance, d'égalité de droits civiques et politiques, et de justice sociale. Ainsi donc le problème de la répartition des terres en Europe centrale et orientale est étroitement lié à

la question de la liberté et des droits des populations. Les communistes essayent d'imposer à l'Europe centrale et orientale l'idéologie et le système communistes en détruisant la paysannerie par la collectivisation obligatoire, les camps de travaux forcés, la terreur, l'intimidation et des mesures équivalant au génocide.

16. Les membres de la Conférence sont profondément touchés par les souffrances imposées à la paysannerie de l'Europe centrale et orientale sous la tyrannie et l'exploitation communistes, et saluent avec le plus grand respect et la plus grande admiration tous ceux de ces paysans qui, au risque de la torture et de la mort, continuent à résister à leurs oppresseurs communistes.

17. La Conférence affirme que la libération politique des pays de l'Europe centrale et orientale amènera avec elle l'abolition de toutes les mesures d'oppression imposées à la paysannerie et en particulier l'abolition du système soviétique de collectivisation. Elle soutient que le droit à la propriété privée des terres devra être immédiatement restauré, et que les terres et autres possessions prises aux paysans par la collectivisation devront être restituées à ceux qui les cultivent.

18. La Conférence croit que le développement des industries agricoles, lié à celui de l'industrie générale dans les pays libérés de l'Europe centrale et orientale, en conformité avec leurs divers intérêts nationaux, aiderait à la création d'une économie et d'une structure sociale solides, relèverait le niveau de vie, améliorerait les conditions sociales et favoriserait le commerce international.

19. Lorsque les peuples opprimés d'Europe orientale et centrale auront été libérés, et lorsque la terre aura été rendue aux paysans, il faudra réorganiser l'agriculture en vue d'améliorer sa production par l'usage de tous les moyens scientifiques et techniques appropriés.

20. L'expérience du passé dans ces pays, et l'exemple actuel des pays occidentaux, montrent qu'une coopération agricole étroite devra trouver des bases solides sur le plan régional. A cette fin, il conviendra de fonder des autorités européennes et régionales appropriées, dans le cadre de l'unité européenne, chargées de tracer à l'avance les plans de production et de coopération avec le monde extérieur en visant à atteindre les objectifs suivants :

- a. Mise au point d'accords nationaux et régionaux concernant la production et la répartition des produits agricoles dans le cadre régional.
- b. Coordination de la production d'outillage agricole, d'engrais, de semences, etc...
- c. Organisation d'une Caisse Coopérative spéciale de Crédit accordant des avances à long terme destinées à permettre la modernisation, la mécanisation et l'électrification de l'agriculture, dans les pays libérés d'Europe centrale et orientale, avec garantie internationale.
- d. Organisation des placements de capitaux sur la base d'une coopération étroite entre les pays en question, ainsi que l'établissement d'un système étendu de coopératives de crédit, d'exportation et d'importation, etc...
- e. Formation d'une autorité chargée de rassembler et de répartir les produits agricoles en Europe.

21. La Conférence estime que le mouvement coopératif, tel qu'il existe dans les pays libres, devra recevoir tous les appuis possibles. Les prétendues « coopératives de production » établies sous la domination communiste n'ont rien de commun avec la véritable coopération. Ce ne sont que des outils dont le communisme se sert pour opprimer le peuple.

22. Il faudra instituer des organisations professionnelles démocratiques de producteurs agricoles dans le cadre national, afin d'assurer le bien-être social et la prospérité économique de la paysannerie.

23. Une aide économique internationale pouvant s'inspirer du « Point Quatre » sera nécessaire pour fournir aux pays libérés d'Europe centrale et orientale les marchés adéquats et des prix équitables pour leurs produits agricoles, ainsi que pour leur fournir l'aide financière et technique dont ils auront besoin pour mener à bien leurs programmes agricoles et économiques.

24. La Conférence estime qu'en restituant la terre aux paysans, en améliorant les méthodes agricoles, en perfectionnant les industries et l'enseignement agricoles, en étendant les réseaux de communication et l'électrification, en revenant au principe de la coopération volontaire des paysans d'une manière démocratique, et en rétablissant la démocratie politique, la liberté individuelle et la justice sociale, il sera

possible de mettre la paysannerie des pays d'Europe centrale et orientale (aujourd'hui opprimée sans pitié) en mesure de jouer le rôle qui lui revient pour la création d'une Europe Unie libre. Et cela permettra en même temps à la paysannerie de s'engager dans la voie du vrai progrès.

Commission sociale. Résolution finale n° 1

La Conférence

Adresse aux peuples européens qui souffrent et luttent aujourd'hui sous l'oppression des régimes totalitaires, un message fraternel de solidarité et d'admiration;

Pleinement consciente des conditions odieuses de la vie sociale qui leur est imposée, et qui se caractérise notamment par

Le mépris des droits fondamentaux de la personne humaine soumise dans toutes ses manifestations (politique, religieuse, culturelle, économique,) à l'arbitraire de maîtres absolus, rassemblant et confondant en leurs mains les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et agissant par l'intermédiaire d'une caste d'opresseurs privilégiés;

Une persécution policière incessante et dégradante;

Le ravalement du travail des hommes au niveau de l'esclavage, par la suppression de toute défense sociale du travailleur et par l'anéantissement du syndicalisme libre;

La mise en oeuvre de méthodes de production qui, sous prétexte d'obtenir un rendement sans cesse plus élevé, aboutissent à l'effondrement de la résistance morale et de la solidarité des travailleurs;

Une politique délibérée de haine sociale inspirée à des groupes de citoyens les uns envers les autres, en vue de les dominer plus facilement

La mise au travail forcé de millions d'êtres privés de leur liberté, déplacés ou déportés;

L'exploitation du travail des enfants, des adolescents et des femmes, dans des conditions réprouvées et punies par tous les États civilisés;

Le détournement, au profit d'un État omnipotent, des richesses produites par le labeur humain ;

La souillure de la vie familiale, la destruction de la confiance et de l'amitié, par l'instauration d'un système généralisé de surveillance et de délation mutuelle;

Des attentats continuels et concertés contre l'indépendance nationale, les traditions culturelles et l'existence même des peuples subjugués; —

Proclame que la libération de leurs pays devra s'accompagner de l'abolition immédiate et complète de toute trace du régime qu'ils subissent aujourd'hui.

En conséquence, les mesures suivantes devront être prises sans délai, et formeront la base des relations entre l'individu et la société :

1. Rétablissement des institutions démocratiques dans tous les domaines de la vie publique (parlements librement élus, administrations municipales, e t c .).
2. Application de la Déclaration des Droits de l'Homme, telle qu'elle a été proclamée par les Nations Unies, et adoption intégrale de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, approuvée par le Conseil de l'Europe, afin d'assurer la liberté de pensée, la liberté d'opinion et d'expression, le droit de se réunir et de s'associer. Nul ne pourra être contraint d'adhérer à une association, à un parti politique ou à un syndicat.
3. Rétablissement complet du syndicalisme libre, des contrats collectifs, du droit de grève. Les syndicats représenteront les intérêts des salariés et cesseront d'être de simples agents du gouvernement ou de l'entreprise. De même, les organisations de paysans, d'artisans, e t c . , ne seront plus soumises au contrôle étroit du gouvernement. Un mouvement coopératif libre sera reconstitué et ses activités seront encouragées.
4. Une législation du travail assurera la protection de la santé physique et de la dignité morale des travailleurs de toutes sortes. Les dispositions de cette législation seront au moins égales à cet égard à celles qui ont été déterminées par l'Organisation Internationale du Travail. Le Stakhanovisme sous toutes ses formes sera aboli. Chacun sera libre de choisir l'emploi qui lui convient.

5. Un régime de sécurité sociale sera établi pour toutes les catégories de la population.
6. La famille sera considérée comme l'élément de base de la vie de la communauté; la mère et l'enfant seront protégés.
7. Les salariés participeront à la gestion et à l'administration des affaires économiques, non seulement dans le cadre de l'entreprise, mais encore au niveau de l'industrie clans son ensemble et sur le plan national.
8. Une politique du plein emploi productif devra servir de principe et d'inspiration à la vie économique, dans l'intérêt de la communauté tout entière.
9. La répartition équitable du revenu national et le relèvement des conditions de vie constitueront la base de la démocratie. Les conditions de vie de l'Europe centrale et orientale devront être portées aussi rapidement que possible au niveau de celles de l'Europe occidentale.
10. Toutes les nations et tous les pays d'Europe centrale et orientale devront coopérer entre eux et avec les autres nations européennes en vue d'assurer le progrès économique, l'amélioration des conditions du travail et la sécurité sociale pour tous.

Commission sociale. Résolution finale n° 2

La Conférence de l'Europe centrale et orientale estime que l'amélioration du sort des communautés de réfugiés des pays de l'Est et la solution de leurs difficultés représentent un des problèmes les plus importants et les plus urgents de la politique européenne.

Un effort immédiat dans ce sens serait une preuve pratique de l'intérêt porté aux peuples opprimés de l'Europe centrale et orientale et du sentiment de solidarité des Européens libres envers leurs concitoyens en exil.

Un progrès réel dans ce domaine serait réalisé, si les mesures préconisées par les résolutions du Mouvement Européen, notamment celles qui furent adoptées en 1949 à Westminster et en 1950 à Rome, ainsi que celles qui furent débattues par les organisations internationales, étaient mises en application.

La Conférence adresse à cet effet un appel pressant aux organismes internationaux, au Conseil de l'Europe, aux gouvernements et à l'opinion publique des pays libres.

A l'heure où l'Organisation Internationale pour les Réfugiés a cessé de fonctionner, il est urgent d'assurer au Haut Commissaire des Nations Unies les moyens suffisants pour mener à bien sa tâche auprès des réfugiés dont le nombre ne cesse de croître, ainsi que de mettre en application la Convention relative au Statut des Réfugiés dans tous les pays où ceux-ci résident ou pourront résider. Les mesures provisoires, et particulièrement les mesures prises dans le cadre national par les gouvernements respectifs, ne sauraient suffire à remédier à la situation.

La création d'un office européen s'occupant des problèmes des réfugiés est une nécessité. Le sort tragique des réfugiés qui, pour des raisons d'âge et de santé, ne sont pas actuellement admis par des pays d'immigration, demande une attention spéciale.

TROISIÈME PARTIE - Liste des délégués qui ont assisté à la conférence

PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE : Rt. Hon. L. S. Amery, C. H.

MOUVEMENT EUROPÉEN (Bureau)

Retinger (Dr J.-H.) : Secrétaire Général du Mouvement Européen.

Philip (André) : Délégué général du Mouvement Européen, Président du Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe, ancien Ministre français.

Boel (Baron René) : Trésorier du Mouvement Européen, Président de la Ligue Européenne de Coopération Économique.

Beddington-Behrens (Edward) : Président de la Commission de l'Europe centrale et orientale du Mouvement Européen, Président de la Section britannique de la Ligue Européenne de Coopération Économique.

Bichet (Robert) : Député français, Vice-Président du Mouvement Européen, Secrétaire Général des Nouvelles Équipes Internationales.

Doc. 4 Communication

Frenay (Henri) : Président de l'Union Européenne des Fédéralistes, ancien Ministre français.

Gironella (Enrique) : Secrétaire Général du Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe.

Layton (Lord) : Vice-Président de l'Assemblée Consultative Européenne, Président du Conseil britannique du Mouvement Européen.

Lhuillier (René) : Secrétaire Général du Conseil français du Mouvement Européen.

Wistrand (Karl) : Sénateur, Représentant à l'Assemblée Consultative Européenne et Vice-Président de la Commission Spéciale chargée de veiller aux intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe; Président du Bureau du Conseil suédois du Mouvement Européen.

ALBANIE

Zavalani (T.) : économiste, écrivain.

BELGIQUE

Drapier (Jean) : Rapporteur du Conseil belge du Mouvement Européen.

Vallée Poussin (Etienne de la) : Sénateur, Représentant à l'Assemblée Consultative Européenne et membre de la Commission Spéciale chargée de veiller aux intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe.

BULGARIE

Dimitrov (Dr G.-M.) : Président du Comité National bulgare, Président du Parti paysan bulgare, Secrétaire général de l'Union Paysanne Internationale.

Dolaptchieff (Prof. N.) : ancien Ministre de Bulgarie à Londres.

Petkov (Prof. E.) : Président suppléant du Parti socialiste.

Silianoff (Eugeni) : ancien Diplomate.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Bellus (S.) : Vice-Président du Bureau britannique du Conseil de la Tchécoslovaquie libre, ancien Membre du Parlement (Parti démocrate slovaque).

Bernard (V.) : Secrétaire Général de l'Union Socialiste de l'Europe centrale et orientale, ancien Membre du Parlement.

Osusky (S.) : Professeur, ancien Ministre, ancien Ambassadeur.

Rehak (E.) : Journaliste, Parti populaire (catholique) tchèque.

Sabo (T.) : ancien Membre du Parlement (Parti de la liberté slovaque).

Stransky (Jan) : ancien Membre du Parlement (Parti socialiste national).

Stransky (Jaroslav) : ancien Ministre (Parti socialiste national).

ESTHONIE

Kint (T.) : Trésorier de l'Union des Cultivateurs de l'Esthonie libre, ancien Membre du Parlement, ancien Directeur de la Chambre d'Agriculture.

Rei (August) : Président du Conseil National Esthonien, ancien Premier Ministre. Raud (V.) : économiste, ancien diplomate.

FRANCE

Béthouart (Général) : ancien Haut-Commissaire en Autriche.

Courtin (René) : Président du Conseil français du Mouvement Européen, Professeur de Droit.

Giscard d'Estaing (E.) : Vice-Président de la Ligue Européenne de Coopération Économique.

Peyroles (Mme Germaine) : ancienne Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale.

Pezet (Ernest) : Sénateur, Vice-Président de la Commission des Affaires Étrangères du Conseil de la République, Représentant à l'Assemblée Consultative européenne, Vice-Président de la Commission Spéciale chargée de veiller aux intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe.

R É P U B L I Q U E F É D É R A L E D ' A L L E M A G N E

Brill (Professeur Plermann) : Président du Conseil allemand du Mouvement Européen, Membre du Parlement.

Erler (Fritz) : Membre du Parlement (Parti social-démocrate), Délégué à l'Assemblée Consultative européenne.

Matuschka (Comte H.-J.) : ancien diplomate.

Merkatz (H.-J. von) : Membre du Conseil allemand du Mouvement Européen. Représentant à l'Assemblée Consultative européenne.

Paul (E.) : Membre du Parlement, Représentant à l'Assemblée Consultative européenne, Membre de la Commission Spéciale chargée de veiller aux intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe.

Pfleiderer (Karl G.) : Membre du Parlement, Rapporteur de la Commission Spéciale chargée de veiller aux intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe.

Semler (Johannes) : Membre du Parlement.

H O N G R I E

Auer (Paul) : Membre du Conseil National Hongrois, ancien Ministre de Hongrie à Paris, ancien Président de la commission des Affaires Étrangères au Parlement hongrois.

Nemest Othy (Denis) : ancien diplomate.

Radvanszki (A.) : ancien Secrétaire Général de la Banque Nationale Hongroise, ancien Vice-Président de la Ligue Luthérienne.

Varga (MBr Bela) : Président du Conseil National Hongrois, ancien Président du Parlement Hongrois (Parti des Petits Propriétaires).

I T A L I E

Spinelli (Altiero) : Président du Mouvement Fédéraliste italien.

L E T T O N I E

Cakste (M.) : Membre du Conseil Central Letton (Parti libéral), ancien Membre de la Cour suprême.

Kalnins (Bruno) : Président du Parti socialiste, ancien Membre du Parlement.

Masens : ancien diplomate.

Zarine (Charles) : Ministre de Lettonie à Londres.

L I T H U A N I E

Backis (S.) : ancien diplomate.

Brakas (M.) : Membre du Bureau du Conseil suprême Lithuanien.

Sidzikauskas (V.) : ancien Ministre des Affaires Étrangères.

P A Y S - B A S

Hahn (K. J.) : Professeur d'Université.

Doc. 4 Communication

Verkade (W.) : Membre du Conseil néerlandais du Comité International des Églises.

Vorrink (Koos) : Président du Parti socialiste.

POLOGNE

Adamczyk (A.) : ancien Président de l'Union des Travailleurs des Transports (Parti socialiste).

Bialas (F.) : Secrétaire Général du Comité Central du Parti socialiste.

Bielecki (T.) : Président du Parti National Démocrate.

Bloch (J.) : avocat (Parti socialiste).

Ciolkosz (A.) : Vice-Président du Comité Central du Parti socialiste.

Dargas (A.) : Membre et Secrétaire du Conseil Politique Polonais (Parti national démocrate).

Folkierski (Prof. W.) : ancien Ministre (Parti National démocrate).

Glaser (Prof. S.) : Vice-Président du Comité démocratique polonais (Parti Travailleux Chrétien), ancien Ministre de Pologne à Bruxelles.

Grocholski (S.) : Membre du Conseil Politique Polonais (Mouvement Polonais de la Liberté).

Jordan (Z.) : Membre du Conseil Politique Polonais (Mouvement Polonais de la Liberté).

Korbonski (S.) : Vice-Président du Conseil Politique polonais, Membre du Gouvernement secret de la Pologne pendant la guerre.

Morawski (K.) : ancien Ministre, ancien Ambassadeur.

Pilsudski (R.) : Président du Bureau du Mouvement Polonais de la Liberté.

Raczynski (Comte E.) : ancien Ministre des Affaires Étrangères, ancien Ambassadeur.

Sojka (E.) : Membre du Conseil Politique Polonais (Parti National démocrate).

Stypulkowski (Z.) : Membre du Bureau du Parti National démocrate.

Sukiennicki (Prof. W.) : Président de l'Union Polonaise des Fédéralistes.

Zaleski (Prof. Z. L.) : écrivain.

Zdziechowski (G.) : Président du Bureau du Conseil Politique Polonais, ancien Ministre.

R O U M A N I E

Ciurea (Emile) : ancien diplomate.

Constantinescu (G.) : ancien diplomate, Représentant à Londres du Comité National Roumain.

Gafencu (Grigoire) : ancien Ministre.

Hiott (Dinu) : ancien Ministre de Roumanie en France.

Ionescu (G.) : Secrétaire Général de la Fédération des Journalistes Libres.

Neagoe (Naum) : Membre du Parti libéral national.

Plessia (Radu) : Économiste.

Popesco-Botosani (Ch.) : ancien Directeur Général de l'Industrie Aéron

Stoicoiu (Virgil) : Membre du Parti social démocrate indépendant.

Veniamin (Prof. V.) : Représentant Européen du Comité National Roumain, ancien Membre du Parlement (Parti national paysan).

Visoianu (C.) : Président du Comité National Roumain, ancien Ministre des Affaires Étrangères.

R O Y A U M E - U N I .

Amery, Julian : Membre du Parlement (Conservateur), Représentant à l'Assemblée Consultative Européenne.

Amery, Rt. Hon. L. S. : ancien Ministre (Conservateur).

Beamish, Major Tufton : Membre du Parlement (Conservateur), Représentant à l'Assemblée Consultative Européenne, Président de la Commission Spéciale chargée de veiller aux intérêts des nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe.

Bonham-Carter, Lady Violet : Vice-Présidente du Mouvement pour l'Europe Unie.

Davies, Rt. Hon. Clement : Chef du Parti libéral parlementaire.

Edwards, Bob : Secrétaire Général de l'Union des Travailleurs de la Chimie, Membre du Parti Travailleiste.

Greenwood, Rt. Hon. Arthur : Membre du Parlement, Trésorier du Parti Travailleiste, ancien Ministre.

Herbert, Auberon : Journaliste.

Hollis, Christopher : Membre du Parlement (Conservateur), Représentant à l'Assemblée Consultative Européenne.

Kerr, Hamilton W. : Membre du Parlement (Conservateur).

Loveday, Alexander : Directeur du Nuffield College à Oxford, ancien Président de la Section Économique de la Société des Nations.

Maclean, N. L. D. : industriel.

Rhys-Williams, Lady D. B. E. : Secrétaire

Honoraire du Mouvement pour l'Europe Unie.

White, John Baker : Membre du Parlement (Conservateur).

Y O U G O S L A V I E

Ivanovic (Vane) : industriel.

C R O A T I E

Krnjevic (J.) : ancien Vice-Président du Conseil, Secrétaire Général du Parti paysan croate.

Misetich (Prof. R.) : ancien Membre du Parlement (Parti paysan croate).

Pavic (Vane) : Président de la Fédération des Travailleurs Libres Croates.

S E R B I E

Topalovitch (Z.) : Président du Parti socialiste yougoslave.

Yovanovitch (Prof. S.) : ancien Premier Ministre, Président du Comité National Yougoslave.

S L O V É N I E

Kuhar (Fr. A. L.) : ancien Ministre de Yougoslavie à Varsovie (Parti Populaire Slovène).

Lavrencic (Dr D.) : Professeur de Science économique.

O R G A N I S A T I O N S I N T E R N A T I O N A L E S

Union Démocrate Chrétienne de l'Europe centrale

Doc. 4 Communication

Kozi-Horvath (M^{re} Joseph) (Hongrie) : Président de l'Union Démocrate Chrétienne de l'Europe centrale, Président du Mouvement Populaire Chrétien, ancien Membre du Parlement hongrois.

Biega (B.) (Pologne) : Membre du Comité National Démocrate Polonais, ancien Secrétaire du Parlement secret polonais pendant la guerre.

Union Paysanne internationale

Mikolajczyk (S.) (Pologne) : Président du Comité National Démocrate Polonais, Président de l'Union Paysanne Internationale, ancien Premier Ministre.

Cserenyey (G.) (Hongrie) : économiste.

Svoboda (V.) (Tchécoslovaquie) : Membre du Bureau du Parti Agraire Tchéque.

Centre International des Sijndicalistes Libres en exil

Mikhelson (J.) (Estonie) : Président du Centre International des Syndicalistes Libres en Exil, Président du Parti Esthonien des Travailleurs socialistes, ancien Secrétaire administratif de la Fédération esthonienne du Travail.

Gherman (Roumanie) : Trésorier du Centre International des Syndicats Libres en Exil.

Internationale des Libéraux

Madariaga (Salvador de) (Espagne) : Président de l'Internationale Libérale, Président de la Commission Culturelle du Mouvement Européen, historien et philosophe.

Union Socialiste de l'Europe centrale et orientale

Zaremba (Z.) (Pologne) : Président de l'Union socialiste de l'Europe centrale et orientale, Membre du gouvernement secret de la Pologne pendant la guerre.

Bede (E.) (Hongrie) : ancien Ministre de Hongrie à Londres.

O B S E R V A T E U R S O F F I C I E L S

Perlitz (H.) (Estonie) : Président pour la Suède de l'Union de l'Europe centrale et orientale.

Wierzbianski (B.) (Pologne) : Président de l'Union Internationale des Journalistes Libres.

Mangin (Prof.) (France) : Représentant l'Union Européenne des Fédéralistes.

Salter, Noël : Représentant le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Popovitch (E.) (Yougoslavie) : Secrétaire Général de la Fédération des Travailleurs,

Réfugiés et Emigrants Chrétiens. Bull (Roger) (Etats-Unis) : Comité National pour une Europe Libre.

Fugitt (Warren) (États-Unis) : Comité américain de l'Europe Unie.

Griffith (W. E.) (États-Unis) : Comité National pour une Europe Libre.

Leich (John F.) (Etats-Unis) : Comité National pour une Europe Libre.